Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260316-CM20260303_08-DE

2026-03-03/ 08

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE TROIS MARS, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Nathalie JOUAN, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Emmanuel ÉTRILLARD, Magali GODEC, Isabelle COUE, Léa CHAUVET, Michel TREMOUREUX, Christian SEVESTRE, Catherine RACOUET, Marie-Christine HAVARD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Cédric ALEXANDRE,

Absents non excusés :

Isabelle COUÉ est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 0
Votants : 12

Séance du 03 mars 2026

Date de convocation :
13.02.2026

Délibération n° 2026-03-03/ 08

OBJET :

Avenants marché rénovation mairie LOT N°7

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la rénovation de la mairie.

Il est nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot n°7 - Menuiseries - Agencement :

- Lot n°7 – Entreprise DANILO

Suite à l'analyse de la proposition initiale de l'entreprise, des modifications ont été apportées (pièces d'appuis suite à démolition). Ainsi le nouveau devis s'élève à 782.09 TTC.

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer un nouveau devis avec l'entreprise Danilo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'exposé de Madame le Maire,

- Autorise Madame le Maire à signer le devis pour un avenant concernant le lot n°7 – Menuiseries – Agencement pour un montant de 782.09 TTC.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Muriel HERVÉ